

Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU
المفقودون DISPARU
المفقودون DISPARUES
المفقودون DISPARUES
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

REVUE DE PRESSE
Mars 2012

TABLE DES MATIERES

L'Expression, 1 mars 2012, Les mères des disparus racontent avec amertume leurs souffrances depuis la disparition de leurs fils.....	1
Le Matin DZ, 2 mars 2012, Mohamed Smaïn risque une arrestation	3
TSA, 2 mars 2012, Plusieurs ONG s'inquiètent de la situation des libertés en Algérie.....	1
El Watan, 9 mars 2012, 8 mars : sit-in des familles de victimes des années 1990	2
Le Quotidien d'Algérie, 9 mars 2012, Mohammed Smaïn et l'affaire des charniers : une justice qui couvre les responsables de disparitions forcées.....	3
La Tribune Online, 21 mars 2012, Les Nations Unies saisies sur le cas de Mohamed Smaïn.....	5
Elkhabr, 23 mars 2012, Un rapport sur les droits de l'Homme appelle l'Algérie à réexaminer les lois de partis politiques, des médias et des associations.....	6
El Watan, 23 mars 2012, Condamnation de Mohamed Smaïn : les Nations Unies interpellées.....	7
El Watan, 25 mars 2012, La commission onusienne des droits de l'homme saisie.....	8
El Watan, 30 mars 2012, Nacéra Dutour : « Nous faisons face à un véritable mépris présidentiel »	9

L'Expression, 1 mars 2012, Les mères des disparus racontent avec amertume leurs souffrances depuis la disparition de leurs fils



Par Karim AIMEUR - Jeudi 01 Mars 2012



Le rassemblement s'est tenu non loin du siège de la Cncppdh

Les mères des disparus racontent avec amertume leurs souffrances depuis la disparition de leurs fils.

A moins de trois mois des élections législatives du 10 mai prochain, les familles des disparus montent au créneau pour demander de ne pas utiliser leur dossier comme fonds de campagne électorale. Elles ont tenu, hier à l'appel de l'association SOS disparus, un rassemblement à Alger pour, d'une part poursuivre leur quête de vérité et de justice et d'autre part, dénoncer l'instrumentalisation du dossier à des fins électoralistes par certains partis. Le rassemblement qui s'est tenu non loin du siège de la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Cncppdh), s'est déroulé sous l'oeil vigilant des services de sécurité qui ont déployé des dizaines d'agents pour parer à toute éventualité. Les protestataires ont dénoncé notamment, les propos tenus par le président du Mouvement populaire algérien (MPA), Amara Benyounes, qui a déclaré, dans une interview accordée il y a quelques jours à un quotidien national que la majorité des disparus sont des terroristes.

«A-t-il des preuves ou des témoins pour confirmer ses propos?», dénonce la mère d'un disparu. «Que M. Benyounes sache que le dossier des disparus n'est pas à vendre et il doit cesser de l'utiliser pour gagner des sièges à l'APN. N'oubliez pas qu'hier, il était partisan du slogan «pouvoir assassin» et aujourd'hui, il ne chante que «Fakhamatohou», a déclaré Hacene Ferhati, membre de SOS disparu. Munis des portraits de leurs fils et proches, les protestataires ont scandé des slogans hostiles au pouvoir. «Nos fils sont nos affaires, nul ne pourra nous faire peur», «Pas de décisions, pas d'élections jusqu'au retour des disparus», «On ne se lassera

pas, on n'arrêtera pas la recherche de nos fils jusqu'à notre mort», sont entre autres slogans scandés par les familles des disparus. Les mères des disparus, usées par l'âge mais dont la détermination est toujours intacte dans l'espoir de trouver leurs fils, racontent avec amertume leurs souffrances et calvaires. «J'ai deux fils qui ont disparu en 1996 à Baraki. Depuis cette année, je n'ai aucune nouvelle d'eux. Je cherche la vérité et, avec tout l'argent du monde je ne peux pas les vendre», témoigne Mme Chihoub. A les entendre se plaindre, on a eu des frissons.

«Comment voulez-vous que je l'oublie. Il était à la fleur de l'âge au 27e printemps. Il travaillait comme mécanicien à la Sonacome et une maudite journée du 31 décembre 1993, il est emmené de la maison à Kouba sans que je sache pourquoi. Qu'ils nous disent la vérité à son propos et qu'on nous rende justice», se plaint, pour sa part, Mme Chaguit Djegdjiga.

«Je ne prends pas de l'argent et je ne me décourage pas dans ma quête de vérité et de justice, les hommes ne se vendent pas», a-t-elle ajouté. Mme Roumili Louiza, 70 ans, ne trouve pas les mots pour décrire ses sentiments 15 ans après la disparition de son fils, Kamel, agent de sécurité à l'université de Bab Ezzouar, père de deux filles et disparu le 10 mars 1997.

«J'ai frappé à toutes les portes pour le retrouver mais en vain», regrette-t-elle, l'air bouleversé. Les familles de disparus ne veulent, donc, pas aggraver leur situation par l'utilisation de leur dossier comme fonds de campagne électorale.

Mohamed Smaïn risque une arrestation



Mohamed Smaïn montrant des ossements de victimes.

Mohamed Smaïn est ce défenseur des droits de l'homme qui avait dénoncé les exactions commises à Relizane. Plusieurs organisations des droits de l'homme se mobilisent. Communiqué.

«L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA), le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) et SOSDisparus dénoncent la poursuite du harcèlement subi par Mohamed Smaïn, qui n'a jamais cessé de se battre aux côtés des familles de victimes de la guerre civile des années 1990. Ce dernier risque en effet d'être arrêté à tout moment, en exécution d'une décision de la Cour suprême algérienne le condamnant à deux mois de prison ferme pour avoir dénoncé des exactions graves commises par des tortionnaires présumés de Relizane.

A l'origine de ce procès se trouve une plainte pour «diffamation», «outrage» et «dénonciation de crimes imaginaires» déposée par Mohamed Fergane, ancien maire de Relizane et responsable de la milice dite de légitime défense pour la wilaya de Relizane, ainsi que

huit autres ex-membres de cette milice. Cette plainte avait été introduite après que Mohamed Smaïn eut alerté la presse algérienne, le 3 février 2001, de l'exhumation et du déplacement vers un lieu inconnu par les services de gendarmerie et la milice de Fergane d'un charnier qu'il avait découvert. Après dix années de procédure, la Cour suprême d'Alger, par une décision du 27 octobre 2011, a condamné Mohamed Smaïn pour «dénonciation calomnieuse» et «dénonciation de crimes imaginaires» à deux mois de prison ferme, 50 000 dinars algériens d'amende (environ 510 €) et 10 000 dinars algériens (environ 101 €) de dédommagement en faveur de chacun des plaignants.

En application de l'arrêt rendu par la Cour suprême, le procureur général de la wilaya de Relizane vient d'ordonner aux forces de police de procéder à l'arrestation de Smaïn, et ce alors qu'une demande de surséance à exécuter la peine de prison, faisant suite à une demande de grâce introduite par Mohamed Smaïn le 15 décembre 2011, est en cours d'examen par le procureur général.

Le harcèlement judiciaire dont est victime Mohamed Smaïn est symptomatique du climat d'impunité qui

prévaut en Algérie. Les activités de Mohamed Smaïn à Oran et Relizane en faveur des familles de disparus et son action pour que la vérité soit faite sur les violations perpétrées en Algérie, particulièrement pendant le conflit civil qui a ravagé le pays dans les années 1990, lui valent d'être la cible des autorités. Pour rappel, suite à une plainte pour actes

de torture et de barbarie déposée par la FIDH et de la Ligue française des droits de l'Homme et du citoyen (LDH), soutenues par la section de Relizane de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), Mohamed Smaïn a été appelé à se constituer partie civile devant la justice française dans le cadre d'une instruction ouverte à Nîmes contre d'anciens miliciens, les frères Mohamed accusés de s'être livrés à de nombreuses exactions contre la population civile et avoir semé la terreur. Nos organisations appellent les autorités à mettre fin au harcèlement judiciaire subi par Mohamed Smaïn et considèrent que la décision rendue à son encontre par la justice algérienne et sa mise à exécution ont pour réel motif de sanctionner Mohamed Smaïn pour son rôle dans la lutte contre l'impunité en Algérie.

Elles demandent aux autorités algériennes de donner une suite positive à la demande de grâce déposée par l'avocat de Mohamed Smaïn et dans l'intervalle d'accueillir favorablement sa demande de surseoir à l'exécution de sa peine.

Enfin, nos organisations appellent les autorités algériennes à mettre un terme à toute forme de harcèlement à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme algériens, afin qu'ils puissent mener leurs activités de défense des droits de l'Homme librement et sans entrave, et rappellent aux autorités algériennes leur obligation de se conformer, en toutes circonstances, aux instruments internationaux et régionaux de protection des droits de l'Homme, ainsi qu'aux dispositions de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme, qui prévoit notamment en son article 6.b que « chacun a le droit, individuellement ou en

association avec d'autres, d'étudier, discuter, apprécier et évaluer le respect, tant en droit qu'en pratique, de tous les droits de l'Homme et de toutes les libertés fondamentales, et par ces moyens et autres moyens appropriés d'appeler l'attention du public sur la question ».



Plusieurs ONG s'inquiètent de la situation des libertés en Algérie

Hadjer Guenanfa
02/03/2012

Un an après la levée de l'état d'urgence, la situation des libertés en Algérie continue d'inquiéter les organisations internationales de défense des droits de l'Homme. Dans un communiqué rendu public ce vendredi 2 mars, le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (Remdh), l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme et leurs membres algériens – dont la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (Laddh) et SOS-Disparus – disent s'inquiéter « de la poursuite des attaques » contre les militants et les syndicalistes.

Ces ONG de défense des droits de l'Homme citent plusieurs cas d'arrestation et de harcèlement judiciaire, dont celui des quarante syndicalistes d'un comité affilié au Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique (Snapap), arrêtés le 26 février dernier lors d'un sit-in et celui des quarante enseignants contractuels arrêtés lors d'une manifestation organisée pour réclamer leur titularisation. « Ce genre d'arrestations est devenu récurrent », affirment ces organisations. Elles demandent aux autorités algériennes « de mettre un terme à ces actes de harcèlement » policier et judiciaire qu'elles dénoncent vivement. Elles les exhortent également à « se conformer en toutes circonstances aux dispositions de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs ainsi qu'aux instruments internationaux et régionaux de protection des droits de l'Homme ratifiés par l'Algérie ».

Dans son rapport publié fin février, intitulé "La levée de l'état d'urgence : un trompe-l'œil », le Remdh considère que la levée de l'état d'urgence n'est qu'un trompe-l'œil. « Des entraves à l'exercice des libertés publiques et individuelles ainsi que les violations des droits de l'Homme se sont aggravées », avait-il fait remarquer

8 Mars : sit-in des familles de victimes des années 1990

le 09.03.12 | 10h00

Elles bannissent les roses rouges, la fête et les hommages à la petite semaine.

Elles, elles ne font pas de chichis en ce 8 mars tant qu'elles n'ont pas dit leur dernier mot. Hier, à la place de la Grande-Poste à Alger, des dizaines de femmes et quelques hommes ont répondu à l'appel de la Coalition d'associations de victimes des années 1990 : SOS Disparus, CFDA, Djazairouna, Somoud et l'Observatoire des violences faites aux femmes (OVIF). A l'accoutumée, les forces de l'ordre ont célébré, de leur côté, cette journée à leur manière, sous le soleil tapant de l'après-midi. Les éléments des services de sécurité ont réussi après plus de trente minutes à diviser le groupe des mères de disparues qui se sont rassemblées par la suite en haut de la placette.

«A l'occasion de la Journée de la femme, nous avons décidé de sortir et rendre hommage aux mères de disparues qui meurent et emportent avec elles la douleur de l'ignorance quant au sort de leurs chers disparus», a indiqué Fatima Yous, présidente de SOS Disparus, tenant une banderole portant des photos des défuntes mères avec ce message : «Elles vivaient dans l'espoir, elles sont mortes sans savoir.» Un peu plus bas, les familles des victimes du terrorisme et quelques membres du réseau Wassila ont scandé leur slogan à leur tour. «Nous avons choisi la rue Karima Belhadj qui est une jeune victime du terrorisme islamiste assassinée à l'âge de 19 ans. La jeune fille travaillait dans le secteur de la police. Les autorités n'ont pas trouvé mieux que de remplacer l'appellation de la rue par... La rue de la Concorde. Cette concorde que nous réfutons à jamais», dénonce Chérifa Kheddar, présidente de Djazairouna.

Les familles des victimes du terrorisme ont tenu à afficher les noms des femmes assassinées par les terroristes. Par ailleurs, les élections législatives n'ont pas manqué au rendez-vous : «Ulac le vote ulac» ou «Le Parlement viole nos droits», peut-on lire sur les affiches des protestataires. «Nous serons toujours présentes pour donner au 8 mars le sens réel qu'il avait, à savoir une journée de revendications et de lutte, loin d'être festive», affirme Fadhila Chitour, présidente du réseau Wassila.

Lamia Tagzout

Le Quotidien d'Algérie, 9 mars 2012, Mohammed Smaïn et l'affaire des charniers : une justice qui couvre les responsables de disparitions forcées

Mohammed Smaïn et l'affaire des charniers : une justice qui couvre les responsables de disparitions forcées

Poste par Rédaction LQA on mar 8th, 2012 // 6 Commentaires



Algeria-Watch, 8 mars 2012

Cela fait près de quinze ans que Mohammed Smaïn est harcelé en raison de son engagement en faveur de la vérité et de la justice dans le lourd et douloureux dossier des disparitions forcées en Algérie. Il faut dire qu'il mène un combat contre de redoutables adversaires, notamment d'anciens fonctionnaires d'État et miliciens qui pendant des années ont fait la loi dans la région de Rélizane et commis de graves crimes notamment d'enlèvement et d'exécution d'opposants. Ces ex-miliciens continuent néanmoins à ce jour de bénéficier de la protection et de l'État et de la justice. Les plaintes des familles concernées ont été classées sans suite et les très rares procès d'ex-miliciens ont fini par être annulés sans que des enquêtes sérieuses n'aient été menées.

Mohammed Fergane, maire de Rélizane, Mohammed Abed, maire de Djediouïa, et sept autres miliciens avaient déposé en février 2001 une plainte contre Mohammed Smaïn pour « diffamation » et « dénonciation de crimes imaginaires » suite à la publication d'un article dans lequel ils étaient mis en cause dans des enlèvements et exécutions. Après dix années de procédure, la Cour suprême d'Alger, par une décision du 27 octobre 2011, a condamné Mohamed Smaïn pour « dénonciation calomnieuse » et « dénonciation de crimes imaginaires » à deux mois de prison ferme. La police s'est rendue les 22 et 26 février 2012 au domicile de Mohammed Smaïn pour l'arrêter sans l'y trouver.

A Rélizane, une seule famille et ses alliés ont dirigé les milices de la wilaya et ce dès 1994, alors que les « groupes d'auto-défense », comme elles étaient appelées officiellement, n'ont été officialisés par un décret qu'en janvier 1997. Parallèlement à ces fonctions paramilitaires, les membres de cette famille avaient été désignés comme délégués exécutifs communaux (DEC) en remplacement des maires élus qui avaient été destitués après le coup d'État en janvier 1992. Ces miliciens-maires régnaient en maîtres sur les mairies de Rélizane, Djédioua, Hmadna, Zemmoura, Oued Djemaâ, Bendaouad, Ouled Sidi Mihoub et Sidi M'Hamed Benaouda et terrorisaient la population.

Mohammed Smaïn a entrepris dès 1995 des enquêtes sur leurs agissements et a pu dresser une liste non exhaustive de plus de 200 personnes disparues, dont la majeure partie a été enlevée par des miliciens, souvent en compagnie de militaires, d'agents du DRS ou de gendarmes. Mais surtout, il a pu dès 1999, grâce au concours d'habitants de la région, localiser une douzaine de

charniers à Rélizane et les environs et pris des photos. Il n'a cependant pas rendu publiques ces informations, craignant la destruction de ces preuves matérielles.

C'est d'ailleurs ce qui s'est passé à propos d'un charnier qu'il avait photographié le 26 mai 2000 à Sidi-M'hamed Benaouda, au lieu-dit Kharrar. Le 6 février 2001, le quotidien arabophone Er-Ray, contacté par des familles de disparus alarmées par des rumeurs faisant état du déplacement de ce charnier, prend contact avec M. Smaïn, mais les forces de sécurité, déjà informées, bouclent le périmètre et avec l'aide de membres de la milice locale, déplacent les restes d'une vingtaine de dépouilles vers le cimetière communal pour les enterrer dans des tombes anonymes. Quant à Mohammed Smaïn, il est convoqué et interrogé pendant des heures par les gendarmes.

Le journal fait sa Une du déplacement du charnier et d'autres organes de presse rapportent ces faits et également l'audition de M. Smaïn par la gendarmerie. Ils évoquent les actes commis par Mohammed Fergane et sa milice en les qualifiant de « crimes contre l'humanité ». Suite à ces révélations, M. Fergane porte plainte contre M. Smaïn, conjointement avec sept ex-membres de sa milice

Le procès en diffamation qui se déroule le 29 décembre 2001 offre pour la première fois aux familles de disparus l'occasion d'accuser devant un tribunal Mohammed Fergane des crimes qu'il a commis avec sa milice, mais pour lesquels il n'a jamais été jugé. Pour la première fois, elles peuvent raconter les enlèvements de leurs proches, les exécutions sommaires, les massacres, leurs souffrances et leur espoir de voir jaillir la vérité. Ce procès dans lequel Mohammed Smaïn devait être jugé pour diffamation et dénonciation calomnieuse, est celui des miliciens et « des charniers ».

M. Smaïn est néanmoins condamné le 5 janvier 2002 par le Tribunal de Rélizane à deux mois de prison ferme. En appel, cette condamnation est confirmée et multipliée par six, soit une année de prison ferme. Le marathon judiciaire a cependant continué jusqu'au 27 octobre 2011, date à laquelle la Cour suprême d'Alger condamne Mohamed Smaïn pour « dénonciation calomnieuse » et « dénonciation de crimes imaginaires » à deux mois de prison ferme, 50 000 dinars algériens d'amende (environ 510 €) et 10 000 dinars algériens (environ 100 €) de dédommagement en faveur de chacun des plaignants.

Il faut également rappeler qu'une plainte pour actes de torture et de barbarie et crimes contre l'humanité avait été déposée en octobre 2003 à Nîmes en France par la FIDH et de la Ligue française des droits de l'Homme et du citoyen (LDH), soutenue par la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), section Rélizane, contre deux membres des milices de Rélizane, les frères Abdelkader et Hocine dit « Adda » Mohamed. M. Smaïn avait été appelé à se constituer partie civile dans cette affaire.

Il est manifeste que les miliciens qui ont sévi entre 1994 et 1997 dans la région de Rélizane, en particulier ceux enrôlés par l'État et qui portaient des responsabilités administratives bénéficient d'une impunité totale en Algérie. Depuis 1998, leurs crimes sont révélés régulièrement sans qu'ils n'aient à craindre d'être poursuivis. À ce jour des dizaines de familles ne connaissent pas le sort réservé à leurs parents enlevés par ces miliciens et disparus depuis.

Cette affaire montre une fois de plus que faute d'établir la vérité sur les innombrables crimes commis lors des années de la « sale guerre », dans la région de Rélizane comme ailleurs, et d'en condamner les responsables, la justice couvre ces derniers en s'acharnant notamment sur les rares défenseurs des droits qui ont le courage d'affronter ce climat d'impunité.

Il est militant au sein de la LADDH

Les Nations unies saisies sur le cas de Mohamed Smaïn

Le Collectif des familles de disparus en Algérie (Cfda) et SOS Disparus font savoir, dans un communiqué rendu public mardi dernier, avoir saisi la veille, lundi 19 mars, la rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme des Nations unies ainsi que le rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'Homme en Afrique, quant à la situation de Mohamed Smaïn. «Cette demande d'intervention urgente fait suite au harcèlement judiciaire dont est victime Mohamed Smaïn pour avoir osé briser la loi du silence et lutter contre l'impunité suite aux violations perpétrées en Algérie dans les années 1990 dans la région de Relizane», est-il expliqué dans le communiqué. En 2001, est-il rappelé, alors que le concerné était responsable de la Laddh à Relizane, il avait informé les éléments de la Gendarmerie nationale de la présence d'un charnier qu'il avait découvert. Ayant ensuite constaté que ces derniers ainsi que les membres de la milice ont déplacé les corps pour faire disparaître toute preuve des exactions commises, il a décidé alors d'alerter l'opinion publique à travers la presse nationale. Ce fut à la suite de cette dénonciation qu'une plainte fut déposée par Mohamed Fergane, ancien maire de Relizane et responsable de la milice dite «de légitime défense», ainsi que huit autres ex-membres de cette milice, pour «diffamation», «outrage» et «dénonciation de crimes imaginaires», lit-on encore dans le communiqué.

Les auteurs du texte rappellent que le mis en cause, après s'être battu dix ans durant avec l'appareil judiciaire, fut condamné à 2 mois de prison ferme, 50 000 DA d'amende et 10 000 DA de dédommagement suite à cette plainte. Aussi, le Collectif de familles de disparus en Algérie (Cfda) et SOS disparus, préoccupés par la situation de Mohamed Smaïn, condamnent fermement le harcèlement judiciaire qu'il subit, en tant que défenseur des droits de l'Homme en Algérie. Le Cfda et SOS disparus ont, conséquemment à cette situation, sollicité la rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme des Nations Unies et le rapporteur spécial sur les Défenseurs des droits de l'Homme en Afrique, afin de protéger Mohamed Smaïn d'une arrestation, dont le réel motif n'est que de le sanctionner pour son rôle dans la lutte contre l'impunité en Algérie.

ألمها بالتصديق على النقابيين والناشطين في مجال حقوق الإنسان
تقرير حقوقي يدعو الجزائر لإعادة النظر في قوانين الأحزاب والإعلام والجمعيات

الجزائر: 23-03-2012 جمال

دعا تقرير حقوقي أعدته منظمات غير حكومية محلية وإقليمية، السلطات الجزائرية لـ "وضع حد للمضايقات في حق الناشطين في الدفاع عن حقوق الإنسان"، وإعادة النظر في قوانين الجمعيات والأحزاب السياسية والإعلام التي صادق عليها البرلمان في دورته الحرفية

وتضمن التقرير الذي قدم إلى مجلس حقوق الإنسان الأممي، الذي احتتم أشغاله أول أمس، من قبل مركز القاهرة لدراسات حقوق الإنسان باسم الشبكة الأورومتوسطية لحقوق الإنسان والرابطة الجزائرية للدفاع عن حقوق الإنسان، ملاحظات قاسية في حق ممارسات السلطات في الجزائر، وتحدث عن "مضايقات راح ضحيتها متظاهرون مسالون ونشطاء حقوق الإنسان ونقابيون ومنظمات غير حكومية." وأفرد مركز القاهرة لدراسات حقوق الإنسان قسما لحالات استهداف واعتقال ناشطين في مجال حقوق الإنسان، وأشار إلى أن المناضلين النقابيين والناشطين في مجال حقوق الإنسان "عرضة للاعتقال والمضايقات من قبل الشرطة"، كما مست هذه المضايقات عائلات المفقودين الراضة لنظام التعويضات التي أقرها الحكومة بموجب ميثاق المصالحة، بينما منع نشطاء دوليين من دخول الأراضي الجزائرية، منهم مجلس مديري الشبكة الأورومتوسطية لحقوق الإنسان حسيما جاء في التقرير. وعبر المركز عن خيبة الأمل من نصوص الإصلاحات، وخص بالتفصيل قانون الجمعيات "الذي شدد القيود على نشاط الجمعيات"، وأن بعض أحكامه تنتهك المادة 22 من العهد الدولي للحقوق المدنية والسياسية التي تنص على "لكل فرد حق في حرية تكوين الجمعيات مع آخرين، بما في ذلك حق إنشاء النقابات والانضمام إليها من أجل حماية مصالحه".

ولقت إلى منع الترخيص لجموعة من الجمعيات منها "ثاروة فاطمة نسومر" و"رفض" و"جزائرينا" وجمعية لخدمة المفقودين التي أعادت إيداع طلب جديد في مارس الجاري

وسجل أن قانون الأحزاب يمنع نشطاء القيس المظهور، في حين يضع قانون الإعلام الجديد مضايقات على الحريات الإعلامية. وخلص التقرير إلى دعوة السلطات الجزائرية إلى وقف المضايقات في حق النقابيين والناشطين في مجال حقوق الإنسان، ومراجعة قوانين الإعلام والأحزاب السياسية لتتطابق مع العهود والاتفاقيات الدولية التي وقعت عليها الجزائر

كما تضمنت المطالب رفع القيود وضمان حماية نشطاء حقوق الإنسان والسماح بزيارة المنظمات الحقوقية الدولية

Condamnation de Mohamed Smaïn : les Nations unies interpellées

le 23.03.12 | 10h00

[Imprimer](#)  [PDF](#) [Envoyer à un ami](#) [Flux RSS](#) [Partager](#)

Le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA) et SOS Disparus sollicitent la rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme des Nations unies et le rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique, afin de protéger Mohamed Smaïn d'une arrestation, «dont le réel motif n'est que de le sanctionner pour son rôle dans la lutte contre l'impunité en Algérie», soulignent-ils dans un communiqué rendu public hier. Pour rappel, en 2001, alors responsable de la LADDH à Relizane, il informa la gendarmerie de la présence d'un charnier qu'il avait découvert. Constatant que des Patriotes et des gendarmes avaient déplacé les corps, il alerta alors la presse. Ce fut à la suite de cette dénonciation, qu'une plainte fut déposée par Mohamed Fergane, chef Patriote et ancien P/APC de Relizane, pour diffamation, outrage et dénonciation de crimes imaginaires. Après 10 ans de bataille judiciaire, il vient d'être condamné à 2 mois de prison ferme, 50 000 DA d'amende et 10 000 DA de dédommagement. Les ONG condamnent fermement le harcèlement subi par ce défenseur des droits de l'homme.

Nassima Oulebsir

Affaire Mohamed Smaïn

La commission onusienne des droits de l'homme saisie

le 25.03.12 | 10h00

Le Collectif des familles de disparus en Algérie et SOS Disparus ont saisi, le 19 mars dernier, la rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme des Nations unies ainsi que le rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme en Afrique, concernant le cas de Mohamed Smaïn. Ce dernier n'est autre que celui qui, à Relizane en 2001, était responsable de la LADDH et avait informé à l'époque la Gendarmerie nationale de l'existence d'un charnier.

«Constatant que les membres de la milice et la gendarmerie ont déplacé les corps, pour faire disparaître toute preuve des exactions commises, il alerta alors la presse», rappelle dans son communiqué le Collectif des familles de disparus qui signale que Mohamed Smaïn est victime d'un harcèlement judiciaire. Mohamed Fergane, maire de Relizane, Mohamed Abed, maire de Djediouia et sept autres membres des groupes d'autodéfense constitués durant les années 1990 avaient déposé plainte contre Smaïn pour «diffamation et dénonciation de crimes imaginaires». Après dix années de procédure judiciaire, la Cour suprême a encore confirmé la condamnation de Smaïn, le 27 octobre 2011, pour les mêmes motifs.

R. P.

Nacéra Dutour : « Nous faisons face à un véritable mépris présidentiel »

le 30.03.12 | 10h00

Imprimer  PDF Envoyer à un ami Flux RSS Partager

Un an après la levée de l'état d'urgence, le collectif SOS Disparus établit un rapport (mis en ligne hier) sur la situation qui prévaut actuellement en Algérie.

Interrogée, Nacéra Dutour, porte-parole du collectif, affirme que «malgré cette levée, la situation de répression policière est toujours là. Suite à la série de décrets présidentiels établis au cours de l'année écoulée, nous constatons que les lois sur les associations sont ni plus ni moins que des lois liberticides». Concernant les marches et autres manifestations, elle constate qu'«elles sont toujours interdites, que ce soit dans la capitale, mais même au cœur de l'Algérie profonde. Il suffit de constater comment les comités de chômeurs à Laghouat ont été sévèrement réprimés». SOS Disparus considère qu'il y a eu un changement plutôt négatif. «Nous faisons face à un véritable mépris présidentiel à l'égard des citoyens de notre pays, regrette Nacéra Dutour.

La répression est encore plus violente à l'intérieur du pays, alors que ces mouvements sont pacifiques. D'un côté, nous avons des civils qui demandent tout simplement leurs droits, et de l'autre, on les frappe et on les poursuit en justice.» Elle explique ce durcissement par «la peur du pouvoir». «Il a toujours peur que la société s'organise. Nous avons essayé de la restructurer, mais cette peur émanant des hautes sphères de l'Algérie officielle est là, une peur de l'effet domino due aux révolutions arabes, d'où des réformes en trompe-l'œil.» Elle constate également que «les pays occidentaux courent vers l'Algérie, suite à la crainte d'un éventuel scénario libyen évoqué fin 2011. Pour le pouvoir algérien, il ne faut absolument pas dépasser cette ligne rouge. Cependant, note-t-elle, bien qu'Alger soit poussé en quelque sorte à opérer ces réformettes, il ne s'agit nullement d'un soutien total à l'égard du régime.» Evoquant le cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie, Nacéra Dutour estime que «nous sommes assez mûrs pour regarder notre histoire en face.

Nous voulons la voir écrite telle qu'elle est, tant par les autorités algériennes que par les autorités françaises.» Quant à la décennie noire, qui est un peu son cheval de bataille, «il est nécessaire d'écrire cette douloureuse histoire, et pour nous et pour nos enfants, et pour nos petits-enfants, sinon, cette tragédie pourrait se reproduire à tout moment, à un plus haut niveau encore.» Une histoire qui reste à écrire, «alors que maintenant on nous demande de tourner la page. Mais il est nécessaire et urgent de construire notre passé, pour aller de l'avant», a-t-elle conclu.